



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 25 - Principe de transfert partiel des routes départementales RD 70 et 683 dans les secteurs Léo Lagrange, Gibelotte, rue Voirin, Place Leclerc et avenue de la Paix

Principe de transfert partiel des routes départementales RD 70 et 683 dans les secteurs Léo Lagrange, Gibelotte, rue Voirin, Place Leclerc et avenue de la Paix

Rapporteur : Mme l'Adjointe ZEHAF

Le Grand Besançon conduit des travaux de construction de la ligne TCSP (Transport en commun en site propre) reliant la gare Viotte au pôle TEMIS. Cette ligne emprunte deux sections des RD 70 et 683 composées respectivement de l'avenue Léo Lagrange, du pont de la Gibelotte, de l'avenue du 60^{ème} Régiment d'Infanterie (entre le pont de la Gibelotte et le carrefour rue Voirin), de la rue Voirin, de la place Leclerc et de l'avenue de la Paix.

La partie du réseau départemental empruntée par la ligne TCSP n'a plus la vocation principale d'une voie de transit mais d'une voirie interne de la Ville et de desserte de quartiers en milieu urbain. C'est la raison pour laquelle il est proposé de rendre cohérente la gestion de ces voies avec leurs fonctionnalités propres en prévoyant une intégration des deux tronçons concernés dans le réseau routier communal.

En contrepartie de ce transfert de gestion, le Conseil Départemental a participé aux travaux de remise à neuf de l'ensemble de ces voies, dans le cadre de la construction de la ligne TCSP.

En application de l'article L.131-4 du Code de la Voirie Routière, le déclassement partiel des routes départementales est possible sans enquête publique préalable, dès lors qu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie.

La présente délibération a pour objet d'accepter le principe de ce transfert dans le domaine public communal.

Le déclassement du domaine public routier départemental et le transfert dans le domaine public communal se concrétiseront ensuite par des délibérations concordantes des collectivités concernées.

Aussi, si le principe de transfert est approuvé par le Conseil Municipal, une seconde délibération soumise au Conseil Municipal du 22 juin 2017 actera du classement des voies dans le domaine public communal.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le principe du transfert partiel des routes départementales RD 70 et 683 sur les tronçons correspondants à l'avenue Léo Lagrange, au pont de la Gibelotte, à l'avenue du 60^{ème} Régiment d'infanterie (entre le pont de la Gibelotte et le carrefour rue Voirin), à la rue Voirin, à la place Leclerc et à l'avenue de la Paix,

- autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. GONON et M. FAGAUT (2) n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 MAI 2017



Contrôle de légalité